

1. FONCTIONNEMENT

Le service de restauration est ouvert du lundi midi au vendredi midi aux horaires suivants :

- petit déjeuner 06h30 – 07h20
- Déjeuner 11h30 – 13h15
- Repas du soir 18h30 – 19h30

ATTENTION veuillez à bien commander et/ou activer votre **PASS REGION** auprès de la vie scolaire.
Celui-ci vous servira de carte d'accès au self.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

POUR LES ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES :

Ceux-ci, sont soumis au régime de la prestation après ouverture et approvisionnement d'un compte. Seuls les repas effectivement pris sont décomptés.

Le 1^{er} paiement s'effectue dès l'inscription de l'élève, par CB, **avant la rentrée de septembre 2026**. En effet, il est impératif que la carte PASS'Région soit approvisionnée avant chaque repas.

Les règlements se font par CB sur le site web de l'établissement. Vous accédez à l'espace de paiement avec des codes que vous demanderez au secrétariat d'Intendance dès l'inscription à l'adresse de messagerie indiquée au verso. Ces codes resteront actifs pendant toute la scolarité de l'élève. Merci de penser à recharger régulièrement le compte de l'élève en fonction de ses consommations.

A chaque passage, la valeur d'un repas, soit **4.70 €**, sera débitée du compte. L'écran situé sur le distributeur de plateaux indique le solde restant du compte.

Rechargement possible en chèques ou espèces (10 repas minimum) aux heures d'ouverture du service intendance.

Les repas non utilisés seront reportés pour l'année scolaire suivante ou remboursés en cas de départ définitif de l'élève (pensez dans ce cas à fournir le RIB du payeur).

En cas d'oubli de carte, deux solutions pour les demi-pensionnaires :

- Faire « badger » 2 fois un camarade puis lui rendre son repas ultérieurement
- Passer avant **11H** récupérer un ticket à l'intendance.

**CONFIRMATION DE
REINSCRIPTION
DEMI-PENSION
ANNEE SCOLAIRE
2026/2027**



**LYCÉE
ARGOUGES
GRENOBLE**

FICHE INTENDANCE 2026 / 2027

A compléter et à retourner par courriel à :

myriam.zancanaro@ac-grenoble.fr

NOM : _____

PRENOM : _____

CLASSE: _____

REGIME (cocher la case correspondante)

DEMI-PENSIONNAIRE.

Le 1^{er} paiement se fera dès l'inscription de l'élève et impérativement avant la rentrée de septembre 2026. Les règlements se font par Carte Bancaire en ligne, sur le site web de l'établissement. Vous accéderez à l'Espace Monétique avec des codes que vous demanderez au secrétariat d'Intendance à l'adresse suivante : myriam.zancanaro@ac-grenoble.fr

Date et signature du responsable légal :

.....

**JOINDRE LE RIB DU RESPONSABLE LEGAL
FINANCIER**

Ce RIB sert **uniquement** pour les éventuels remboursements en fin de scolarité